

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 659/2018
Date: 6 juin 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 816575
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2017 de l'Université de Berne Prise de connaissance

1 Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2018-2021 (ACE n°1337/17).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations en 2017. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a mené à bien ses tâches et atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 150 672 étudiants et étudiantes étaient inscrits en haute école universitaire durant l'année scolaire 2017-2018 en Suisse, contre 148 533 l'année précédente. Le nombre de personnes étudiant à l'Université de Berne a nettement augmenté par rapport aux années précédentes. Après un taux de croissance de 1,1 pour cent en 2015 et de seulement 0,8 pour cent en 2016, l'Université de Berne a observé une croissance de 1,6 pour cent en 2017. D'après l'OFS, l'Université de Berne comptait 17 069 étudiants et étudiantes au semestre d'automne 2017 (hors formations continues CAS/DAS), contre 16 794 l'année précédente, ce qui représente un taux inchangé de 11,3 pour cent des personnes inscrites dans une haute école universitaire suisse. Durant l'année d'études 2016-2017, elle proposait 39 filières de bachelor, 72 filières de master, 31 programmes de doctorat, 10 écoles doctorales et 96 filières de formation continue.
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons à l'Université de Berne a de nouveau légèrement augmenté. Au semestre de printemps 2017, ils étaient 5079 contre 5049 l'année précédente, ce qui correspond à une hausse de 0,6 pour cent. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a, en comparaison, augmenté encore davantage (2553 au semestre de printemps 2016 contre 2612 au semestre de printemps 2017, soit une hausse de 2,3 %).



Les recettes nettes en faveur du canton découlant de l'accord intercantonal universitaire (AIU) ont connu une croissance régulière ces dernières années¹ :

Exercice	2015	2016	2017
Dépenses (canton) en KCHF	36 714	37 318	39 728
Recettes (université) en KCHF	100 451	104 420	107 789
Charges/recettes nettes AIU en KCHF	+63 737	+67 102	+68 061

La part d'étudiants et d'étudiantes étrangers de l'Université de Berne (personnes domiciliées à l'étranger au moment de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures) au semestre d'automne 2017 était quant à elle de 13 pour cent, tout comme l'année précédente.

- Durant l'exercice sous revue, l'Université de Berne a créé un nouvel instrument d'encouragement de la recherche en mettant sur pied des coopérations interfacultaires. Ces coopérations, qui doivent regrouper au moins deux facultés, se basent sur les thèmes prioritaires fixés dans le cadre de la stratégie. Au total, l'Université de Berne peut soutenir trois coopérations à hauteur de 1,5 million de francs par projet et par année pendant quatre ans. Les trois premiers projets approuvés par la direction de l'Université sont : « One Health: Cascading and Microbiome-Dependent Effects on Multitrophic Health », « Religious Conflicts and Coping Strategies » et « Decoding Sleep: From Neurons to Health & Mind ». Avec ces coopérations interfacultaires, l'Université de Berne améliore la qualité scientifique et l'actualité de sa recherche et renforce sa stature de haute école axée sur la recherche.
- Le renforcement du site médical bernois se poursuit. Parmi les projets importants se trouvent les 100 places supplémentaires prévues en médecine humaine à compter du 1^{er} août 2018 ainsi que la reconstitution de la filière de pharmacie. Grâce à un financement de départ octroyé par le gouvernement, un centre pour la médecine de précision pourra voir le jour. Ce type de médecine devrait permettre de proposer aux patients et patientes des thérapies sur mesure. Le début 2017 a par ailleurs été marqué par la pose de la première pierre du bâtiment du SITEM-Insel SA, le nouveau Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat, un projet de partenariat public-privé impliquant l'université. Le projet « SITEM-Insel » a jusqu'ici reçu l'écho positif escompté auprès des investisseurs privés. Outre Willy Michel, président du conseil d'administration d'Ypsomed, qui souhaite investir 50 millions de francs en faveur d'un centre de recherche pour le diabète, CSL Behring prévoit d'ouvrir un centre de recherche-développement de produits biothérapeutiques innovants dans les locaux de SITEM-Insel.
- Dans le domaine de l'égalité des chances, l'Université de Berne a pris des mesures supplémentaires. Elle a introduit son nouveau plan d'action pour l'égalité entre femmes

¹ Il s'agit ici des chiffres définitifs pour l'année 2017, y compris les opérations de régularisation.

et hommes (2017-2020), qui se base sur les objectifs d'égalité de la Stratégie 2021 de l'Université de Berne. L'accroissement de la part des femmes au niveau professoral compte parmi les objectifs énoncés. Pour la période jusqu'en 2020, l'Université de Berne se fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2020 des valeurs de 25 pour cent de femmes (contre 21 % aujourd'hui) pour le corps des professeurs et professeures ordinaires et extraordinaires et de 40 pour cent (aujourd'hui 24 %) pour le corps des professeurs et professeures assistants avec pré titularisation conditionnelle (tenure track).

- En raison de la tendance à la numérisation, l'enseignement universitaire subit de profonds bouleversements. A l'avenir, les étudiants et étudiantes devront s'approprier du savoir et des informations de façon plus autonome qu'aujourd'hui. Le rôle de l'enseignement sera alors de permettre aux étudiants et étudiantes d'acquérir les outils nécessaires pour traiter avec discernement ces différentes sources d'information. Afin de renforcer et de favoriser le développement de l'enseignement universitaire, la direction de l'Université attribue depuis 2016 des « points en personnel » aux instituts participant au projet d'encouragement à l'enseignement innovant. Les enseignants et enseignantes bénéficient ainsi de temps supplémentaire pour la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'enseignement innovant. Cela peut être la conception d'un nouveau cours, l'adaptation d'un format d'examen, l'amélioration de la combinaison entre enseignements en présentiel et autoformation ou le développement d'unités d'apprentissage en ligne.
- Début 2017, la direction de l'Université a arrêté la stratégie d'internationalisation. Cette stratégie vise à permettre de mieux exposer les succès de l'Université au niveau international et d'améliorer la visibilité de l'institution. A cet effet, l'Université a engagé en 2017 le premier « International Communication Officer » de langue maternelle anglaise au sein du vice-rectorat du développement.
- Au niveau de l'infrastructure, l'année 2017 a été marquée par d'importants chantiers et des planifications sur le long terme. Parmi les chantiers d'envergure, les transformations de l'ancien bâtiment des CFF à la Mittelstrasse 43 ont quasiment pu être terminées. Le bâtiment sera réinvesti cette année encore. Les travaux de construction à la Murtenstrasse 24 pour l'Institut de médecine légale et le Département de recherches cliniques ont pu reprendre après un arrêt dû à des problèmes avec les eaux souterraines. Par ailleurs, des travaux de planification exhaustifs ont lieu actuellement sous la conduite de la Direction cantonale des travaux publics afin de réaliser de nouvelles constructions dans le périmètre de l'île dans le cadre du renforcement stratégique du site médical bernois.
- D'un point de vue financier, l'Université de Berne obtient de très bons résultats, ses recettes totales pour l'année 2017 s'élevant à 874,8 millions de francs et ses dépenses totales à 823,3 millions de francs. L'Université de Berne a ainsi dégagé un bénéfice de 51,5 millions de francs. Ce résultat positif est notamment dû au succès de la récolte de fonds réalisée dans le domaine de l'encouragement de la recherche. Ainsi, les recettes issues du Fonds national suisse ont augmenté à elles seules de 6 pour cent pour atteindre 103,8 millions de francs (contre 98 millions de francs l'année précédente). Les recettes des fonds principaux ont aussi augmenté : les contributions fédérales ont augmenté de 5 pour cent, les recettes issues de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) de 3 pour cent et la contribution du canton de Berne de 2 pour cent. La part de financement du canton de Berne s'élève à 35,9 pour cent du financement total (contre 36,3 % l'année précédente). La participation des fonds de tiers représente 37,4 pour

cent du financement global (30,4 % l'année précédente). Une comparaison avec l'année précédente n'est possible que sous réserve car les recettes issues des prestations permanentes sont entièrement énumérées sous les moyens de tiers depuis 2017. L'excédent de 51,5 millions de francs va servir à assurer le financement de projets déjà arrêtés. Des provisions sont ainsi constituées pour des investissements destinés à augmenter la capacité de la médecine humaine de 100 places, à développer pleinement la filière de pharmacie, à bâtir un centre de médecine de précision ainsi qu'à des initiatives dans le domaine de la recherche, de la numérisation et de l'internationalisation.

- En septembre 2017, la Direction de l'instruction publique a reçu le dernier rapport intermédiaire de l'Université de Berne concernant le mandat de prestations 2014-2017. L'analyse de ce rapport intermédiaire a fait ressortir que l'Université s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de l'Université de Berne le 24 avril 2018.

2 Bases légales

Articles 60 et 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1).

3 Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2017 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2017 de l'Université de Berne